

COMITÉ DES FÊTES DE LUCENAY RÈGLEMENT POUR LA LOCATION DU MATÉRIEL

ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le comité des Fêtes a une mission d'aide auprès des particuliers et des associations Lucenoises dans l'organisation de leurs manifestations. Pour ce faire, nous mettons à disposition du matériel dont les bénéficiaires de la location seront réinvestis afin de remplacer ou compléter le matériel utile à vos manifestations.

Nous avons décidé de faire évoluer les modalités de location et vous proposons le dispositif suivant à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2. TARIFS DE LOCATION

- LA VAISSELLE
Forfait annuel 15 €
Quelle que soit la quantité (à préciser lors de la location)
- LES MEUBLES
Forfait annuel 15 €
Quelle que soit la quantité (à préciser lors de la location)
- LE GROS MATERIEL
Location à l'unité et à l'événement (pas de forfait annuel)
 - Friteuse 10 €
 - Crêpière 7 €
 - Trancheuse 7 €
 - Parapluie forain 7 €
 - Cafetière traiteur grande capacité 5 €
 - Machine Hot-dog 5 €
- CAUTION
2 Chèques de caution sont demandés obligatoirement à chaque location du matériel :
 - 50 € pour couvrir le non-retour des ustensiles des crêpières et le nettoyage du matériel y compris le gros matériel
 - 500 € pour la location d'un gros matériel.Dans le but de simplifier les démarches administratives, ces chèques seront conservés toute l'année et retournés en fin d'année civile.

Ces tarifs de location et de caution sont établis et peuvent être révisés à tout moment par délibération du Bureau du Comité des Fêtes.

ARTICLE 3. PAIEMENT DE LA LOCATION

Le paiement de la location et des cautions est à transmettre au Responsable du Comité lors de l'acceptation de la location et dans les conditions demandées lors de cette acceptation.

En l'absence de réception de règlement avant la prise du matériel, la location est considérée comme annulée.

ARTICLE 4. SUPPLEMENTS TARIFAIRES ÉVENTUELS

Une facturation complémentaire (à la valeur de remplacement/réparation) peut être demandée dans les cas suivants :

- Réparation des dégâts constatés sur les matériels
- Remplacement du matériel manquant ou détérioré

ARTICLE 5. DÉLAIS DE DEMANDE DE LOCATION

Les demandes (formulaire de réservation à l'appui) devront être **envoyées au moins 15 JOURS avant le début de la location** effective par mail à **comitedesfeteslucenay@gmail.com**.

Le formulaire de réservation et règlement sont disponibles sur notre **page Facebook comitedesfeteslucenay** et sur le site de la commune **www.lucenay.fr**

ARTICLE 6. RETRAIT ET RESTITUTION DU MATÉRIEL

Le locataire devra aller chercher le matériel par ses propres moyens, **aux jours et heures transmis par le Responsable du Comité.**

Le chargement du matériel au départ et au retour de celui-ci incombe uniquement au loueur et non au Comité des Fêtes. En effet, le Comité des Fêtes n'est nullement assuré pour le chargement et l'arrimage du matériel dans les véhicules des locataires.

Il appartient à chaque locataire de vérifier l'état du matériel au moment du retrait.

Le matériel devra être retourné propre et dans son emballage d'origine.

La restitution se fera dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7. RESPONSABILITÉS ENVERS LES TIERS

Les utilisations du matériel loué sont placées sous la responsabilité exclusive du locataire à qui il appartient de contracter les assurances pour couvrir sa responsabilité civile, lors de l'utilisation et du transport, notamment envers les tiers et envers le Comité des Fêtes.

Le matériel est sous l'entière responsabilité de la personne morale ou civile qui l'emprunte, dès sa sortie du local pour le montage, les branchements et l'entretien.

ARTICLE 8. PRIORITÉ DE LOCATION

Lorsque le Comité des Fêtes organise une manifestation et qu'une Association ou un particulier veut du matériel, le Comité des Fêtes est prioritaire.

ARTICLE 9. PERIODE DE FERMETURE

La location du Comité des Fêtes est fermée aux périodes suivantes :

- du 24 décembre au 2 janvier de chaque année
- 3 semaines en été (les dates sont diffusées chaque année sur la page Facebook au mois de juin)

ARTICLE 10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION

Aucune location de matériel ne pourra être consentie au locataire sans sa signature au bas de ce document qui implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement de location. Il devra être retourné avec le formulaire de location.

M (Nom et prénom)..... Association.....

Atteste avoir pris connaissance et accepter les termes du présent règlement.

Date

Signature.....

à retourner à comitedesfeteslucenay@gmail.com, suivi du règlement

Contact :	Tél :
Association ?	Oui* Non* Nom assoc
Manifestation concernée :	
Date manifestation :	

* barrer la mention négative

VAISSELLE

Matériel	Quantité disponible	Quantité souhaitée	Réservé au Comité des Fêtes	
			Quantité louée (si différente)	Restitution (indiquer si problème)
Verre ballon 14 cl : caisse de 36 verres	15 (soit 540 verres)			
Verre petit pieds : caisse de 36 verres	4 (soit 144 verres)			
Assiette + couverts	35			
Broc	45			
Plateau service	30			
Plateau inox : grand modèle	8			
Plateau inox : petit modèle	6			
Faitout	1			
Plat aluminium pour frites : grand modèle	1			
Plat aluminium pour frites : petit modèle	1			

MEUBLES (et divers)

Matériel	Quantité disponible	Quantité souhaitée	Réservé au Comité des Fêtes	
			Quantité louée (si différente)	Restitution (indiquer si problème)
Table	15			
Banc	25			
Chaise pliante	30			
Chaise	30			
Table grand modèle (3 mètres)	3			
Divers :				
Cercueil pour enterrement des classes	1			
Tablier limonadier Lucenay	1			
Flèche Parking				
Paper-board	1			

GROS MATÉRIELS

Matériel	Quantité disponible	Quantité souhaitée	Réservé au Comité des Fêtes	
			Quantité louée (si différente)	Restitution (indiquer si problème)
Friteuse	1			
Crêpière électrique	2			
Trancheuse	1			
Parapluie forain	5			
Cafetière traiteur : 36 tasses	1			
Cafetière traiteur : 40 tasses	1			
Cafetière traiteur : 100 tasses	1			
Machine à Hot-Dog 3 pics	1			
Machine à Hot-Dog 4 pics	1			